

Lettre à nos frères prêtres

N° 45 - mars 2010

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

UN VÉRITABLE PROBLÈME

La *Lettre à nos frères prêtres* a publié, depuis deux ans, plusieurs dossiers fournis sur la question liturgique, qui ont d'ailleurs suscité votre intérêt.

Ces dossiers portaient sur des questions sans aucun doute importantes. Le premier (numéro 37) a rappelé l'histoire du Missel traditionnel, contre les désinformations qui circulent à son propos. Le deuxième (numéro 38) a réalisé une synthèse sur le Lectionnaire de ce même Missel, pour faire justice de la légende absurde qui voudrait que le concile Vatican II ait « redécouvert la Bible ». Le troisième (numéro 43) a analysé le « processus de la communion dans la main », pour montrer qu'il ne correspond ni aux données historiques, ni à l'anthropologie liturgique, et qu'il n'est même pas fidèle à l'esprit de la réglementation canonique actuelle.

Questions importantes, avons-nous dit. C'est bien vrai. Et pourtant questions annexes, périphériques, accessoires par rapport aux critiques de fond que nous adressons depuis plus de quarante ans à la liturgie réformée par Paul VI « à la suite » du concile Vatican II (il faudra bien un jour que la question du lien réel entre la Constitution conciliaire et la réalité de la réforme liturgique fasse l'objet d'un dossier). Or, il est temps d'exposer de façon plus claire, plus systématique, plus argumentée, ces objections et ces questionnements qui sont l'origine de notre position canonique.

C'est ce que commence à vous proposer l'abbé Grégoire Celier (rédacteur des précédentes synthèses) dans le dossier du présent numéro, qui porte effectivement sur un « point chaud », mais très fondamental : celui de l'effacement, voulu et systématique, de la notion de propitiation dans la nouvelle liturgie de la messe, et ceci à rebours des affirmations les plus claires de la sainte Écriture et de la tradition liturgique.

Prendre conscience de cet incroyable mise à l'écart, de cette déficience, de cette carence, de cette quasi-suppression faut-il dire, cela amène évidemment, sous le regard de la foi, à se poser de très graves questions sur la nouvelle liturgie. C'est précisément ce que la Fraternité Saint-Pie X a fait depuis quarante ans, et c'est ce qui explique son attitude en matière liturgique.

A l'heure où se déroulent les conversations doctrinales avec Rome, la clarté sereine et argumentée est la meilleure contribution que nous puissions proposer pour une « réconciliation » authentique, *dans la foi catholique*.

Abbé Régis de CACQUERAY

Éditorial

p. 1 – Un véritable problème
par l'abbé Régis de Cacqueray

Le problème de la propitiation

p. 2 – La messe selon l'Écriture et la tradition liturgique

p. 4 – La notion de « déploiement liturgique »

p. 5 – Un texte éclairant du père Jean Galot

p. 7 – Le « déploiement liturgique » de la propitiation

p. 9 – La propitiation dans la Préparation des dons

p. 11 – Un profond malaise

p. 12 – Réflexions de la poétesse Marie Noël

LE PROBLÈME DE LA PROPITIATION

La messe selon l'Écriture et la tradition liturgique

On peut aborder la messe, cet inépuisable mystère, de multiples façons : par la théologie, par la liturgie, par la pastorale, par l'enseignement du Magistère, etc.

Nous proposons ici une réflexion relativement simple, fondée sur l'observation phénoménologique, sur l'Écriture sainte et sur la liturgie comparée. Il s'agit de procéder à des constatations assez immédiates, sans vouloir forcément les articuler de façon précise sur le plan théologique. Nous verrons toutefois que cet examen sommaire nous fournira une conclusion tout à fait fondamentale.

La messe comporte une manducation

Nous pouvons faire très aisément une première constatation : au cours de la messe, il existe une manducation.

C'est une réalité facilement observable, évidente, qu'un enfant peut décrire sans problème : lors de la communion, les chrétiens s'avancent vers l'autel et y mangent « quelque chose ».

Nous retrouvons, bien sûr, cette réalité au cœur de la sainte Écriture, dans les textes traitant de la Cène et de la messe.

Les Synoptiques décrivent clairement cette manducation : « pendant qu'ils soupaient » (Mt 26, 26) ; « pendant qu'ils mangeaient » (Mc 14, 22) ; « j'ai désiré avec ardeur manger cette pâque avec vous avant de souffrir » (Lc 22, 15).

Dans la première aux Corinthiens (1 Co 11, 20-34), saint Paul parle avant le récit de l'Institution du « repas du Seigneur » ; après ce récit, il affirme : « Chaque fois que vous mangez ce pain... ».

La situation historique de la Cène, « troisième » repas (après le repas pascal rituel juif, et le repas de fête), l'atteste aussi.

La consécration en rend un éclatant témoignage : « Prenez et mangez » ; « Prenez et buvez ».

Enfin la liturgie nous le répète souvent, dans de nombreuses postcommunions, dans l'antienne de la Fête-Dieu *O sacrum convivium*, etc.

Donc, sans conteste, la messe comporte une manducation.

La messe est un sacrifice

Mais cette manducation ne constitue certainement pas un repas ordinaire. Et même, cette manducation n'a de sens que comme participation à un *sacrifice*.

Lors de la Cène, cette manducation se situe dans le prolongement direct de l'agneau pascal, rite évidemment sacrificiel (les Juifs devaient oindre de son sang le linteau de leur porte pour se protéger de l'ange exterminateur).

Cette manducation se situe dans la perspective directe de la croix, comme l'affirme très clairement Jésus : « J'ai désiré manger cette pâque *avant de souffrir* » (Lc 22, 15) ; « *Qui pridie quam pateretur*, à la veille de sa Passion » (Canon romain, et formules analogues pour les Prières eucharistiques II et III).

Cette manducation est donnée comme sacrificielle par Jésus : « sang de la nouvelle Alliance » (Mt 26, 28 ; Mc 14, 4) ; « ceci est mon corps, qui est donné pour vous » (Lc 22, 19) ; « ce calice est la nouvelle Alliance en mon sang » (Lc 22, 20). Or, pour nous en tenir simplement à la mention de la « nouvelle Alliance », il est certain que la première Alliance était nettement sacrificielle, comme l'expose longuement l'épître aux Hébreux (chapitres 8, 9 et 10).

Cette manducation est donnée comme sacrificielle par saint Paul : « ceci est mon corps, qui sera livré pour vous » (1 Co 11, 24) ; « ce calice est la nouvelle Alliance en mon sang » (1 Co 11, 25) ; « toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur » (1 Co 11, 26).

Cette manducation est donnée comme sacrificielle par la consécration liturgique : « le sang de l'Alliance nouvelle et éternelle, qui sera versé pour vous et pour beaucoup » (Missel traditionnel comme Missel de Paul VI).

Donc, incontestablement, nous sommes en présence d'un sacrifice s'achevant par une manducation, une communion à la victime : toute l'Écriture l'atteste, toutes les liturgies des Églises d'origine apostolique l'expriment clairement.

On notera cependant que si les sacrifices de l'ancien Testament étaient visuellement, sensiblement repérables comme sacrifices, notamment à travers la mort de l'animal, l'offrande de son sang, la crémation d'une partie de la victime, tous rites très concrets, très frappants, très expressifs, en revanche le sacrifice du nouveau Testament, le sacrifice de la messe, se présente comme voilé sous des apparences et un symbole (le pain et le vin séparé), ce qui le rend peu visible, en tant même que sacrifice, à un regard extérieur, celui d'un enfant, par exemple. Il sera important de s'en souvenir pour la suite.

Les quatre fins du sacrifice de la messe

Les quatre fins du sacrifice, conformes à la tradition religieuse de l'humanité, sont clairement exposées par tout l'enseignement de l'Église. On peut en trouver le rappel dans les documents ecclésiastiques relatifs à la messe : par exemple, l'*Institutio generalis Missalis romani* en son paragraphe 2 (*L'art de célébrer la messe – Présentation générale du Missel romain*, troisième édition typique, Desclée-Mame, 2008, p. 22).

Citons ici la formule classique du *Catéchisme de saint Pie X* (quatrième partie, chapitre V) : « Pour quelles fins offre-t-on le sacrifice de la sainte messe ? On offre à Dieu le sacrifice de la sainte messe pour quatre fins : 1) pour lui rendre l'honneur qui lui est dû, et à ce point de vue le sacrifice est *latreutique* ; 2) pour le remercier de ses bienfaits, et à ce point de vue le sacrifice est *eucharistique* ; 3) pour l'apaiser, lui donner la satisfaction due pour nos péchés, soulager les âmes du purgatoire, et à ce point de vue le sacrifice est *propitiatoire* ; 4) pour obtenir toutes les grâces qui nous sont nécessaires, et à ce point de vue le sacrifice est *impétraire* ».

Bien évidemment, le sacrifice de la messe emplit et atteint toujours ces quatre fins : latreutique, eucharistique, propitiatoire et impétraire.

La dimension propitiatoire du sacrifice de la messe

Toutefois, la seule, l'unique fin explicitement évoquée dans les paroles du récit de l'Institution est la fin *propitiatoire*. Les autres fins n'y sont contenues qu'implicitement.

Nous découvrons cette réalité dans les mots mêmes du Christ, tels que l'Écriture nous les rapporte : « pour la rémission des péchés » (Mt 26, 26).

Nous la retrouvons mentionnée dans la liturgie, à la fin de la consécration du vin : « en rémission des péchés » (Missel traditionnel comme Missel de Paul VI).

Cette dimension propitiatoire explicitement affirmée, et seule explicitement affirmée parmi les quatre fins du sacrifice, est évidemment importante, capitale, essentielle, puisque tant l'Écriture que l'Église dans sa liturgie ont tenu à la souligner expressément.

Cependant, tout comme la réalité sacrificielle, cette dimension propitiatoire de la messe est peu visible au regard extérieur, elle n'est guère apparente sensiblement. On s'en souviendra par la suite.

Viennent ainsi d'être posées trois réalités de la messe dignes de retenir notre attention : la manducation, le sacrifice, la dimension propitiatoire (sans que nous nous soyons attardés à les articuler de façon précise). Et elles ont été posées exclusivement sur le fondement de l'observation, de l'Écriture et de la liturgie, sans recourir ni aux enseignements du concile de Trente, ni aux affirmations de Vatican II. Ces faits bien établis sur l'Écriture et la liturgie se situent donc au-delà des controverses récentes. ■

LE PROBLÈME DE LA PROPITIATION

La notion de « déploiement liturgique »

Il convient maintenant d'observer comment ces trois réalités reçoivent dans la liturgie leur nécessaire « déploiement liturgique ».

Nous savons que l'acte indivisible et proprement divin du Christ se réalise en un instant (disons au cours de la consécration). Mais l'homme n'est pas un ange qui, d'un seul regard intellectuel, épuise la totalité de ce qu'il contemple. Être corporel inscrit dans la durée, il ne peut appréhender les choses que dans le déroulement du temps, selon l'*avant* et l'*après*, atteignant un aspect, puis un autre, et ainsi de suite. Notre mode humain de connaître comporte obligatoirement de procéder *de uno ad alterum*, de saisir une partie de la réalité avant l'autre.

D'autant que le *mystère de la foi* comporte une infinité d'aspects, puisqu'il est le sacrifice de Dieu lui-même. Sa richesse est littéralement inépuisable. Il doit donc s'exprimer et se développer dans le temps pour être accessible à l'homme en offrant une succession de points de vue divers.

La liturgie va alors avoir pour objet propre de « déployer » la virtualité de cet acte indivisible et infiniment riche, de l'exprimer et de le développer dans le temps en manifestant ses multiples facettes. Elle va comporter des phases qui mettront en lumière cette richesse, qui la détailleront, qui en feront rayonner les aspects les plus importants.

Mais pour que l'homme comprenne bien qu'il s'agit d'un rayonnement de l'unique consécration, nécessité par notre mode humain et imparfait de connaître, la sainte Église utilise dans la liturgie un artifice pédagogique. Ce qui n'est encore que du pain et du vin est souvent considéré et traité comme si cela était *déjà* le corps et le sang divins immolés. Ainsi n'y aura-t-il aucune solution de continuité. La messe apparaîtra sans dissociation comme l'unique consécration sacrificielle savourée par avance, accomplie, adorée et magnifiée, enfin consommée dans l'union du corps mystique.

La liturgie ne connaît guère les « avant » et les « après ». Tout y est un, parce qu'il n'y a qu'un seul acte rayonnant à travers les rites. Dans notre temps humain, il y a forcément un « avant » et un « après ». Dans la réalité mystérieuse, il n'y a ni « avant » ni « après », ce que l'Église exprime par la façon une et semblable dont elle considère soit les oblats, soit l'hostie transsubstantiée.

Pour manifester ce procédé, une ancienne *Glose* s'exprime ainsi : « Le prêtre, parce qu'il ne peut pas dire beaucoup de choses à la fois, parle ainsi comme si le temps était immobile et comme si étaient encore à faire des choses qui, au début de son discours, n'ont pas encore été faites » (cité dans saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique, L'Eucharistie*, traduction et notes de A. M. Roguet, Cerf, 1960, I, p. 416), ou comme si étaient déjà faites des choses qui viendront par la suite.

Bossuet, avec sa clarté et sa force ordinaires, a montré que « l'esprit des liturgies n'est pas de nous attacher à de certains moments précis, mais de nous faire considérer le total de l'action pour en entendre aussi l'effet entier » (Jacques-Bénigne Bossuet, *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe à un nouveau catholique*, chap. 45). Car « les choses qu'on célèbre sont si grandes, ont tant d'effets différents et tant de divers rapports, que l'Église ne pouvant tout dire, ni expliquer toute l'étendue du divin mystère en un seul endroit, divise son opération, quoique très simple en elle-même, comme en diverses parties, avec des paroles convenables à chacune, afin que le tout compose un même langage mystique et une même action morale. C'est donc pour rendre la chose plus sensible que l'Église parle en chaque endroit comme la faisant actuellement, et sans même trop considérer si elle est faite, ou si elle est peut-être encore à faire » (*ibid.*). En effet, « tout cela est un effet du langage humain, qui ne peut s'expliquer que par partie » (*ibid.*).

Évidemment, d'un point de vue *pédagogique*, la liturgie doit « déployer » rituellement de façon particulièrement visible et efficace ce qui est le moins apparent sensiblement, afin de nous aider à le percevoir malgré son aspect partiellement caché. Or, dans notre cas, nous avons remarqué que, si la manducation est facilement perceptible, le sacrifice et sa dimension propitiatoire sont pour partie cachés, voilés. Ils devront donc être liturgiquement « déployés » de façon plus explicite. ■

LE PROBLÈME DE LA PROPITIATION

Un texte éclairant du père Jean Galot

Pour manifester que les réflexions qui viennent d'être exposées s'enracinent dans la doctrine de l'Église, telle qu'elle a été universellement enseignée, sans dispute ni contestation, jusqu'à une date récente, nous avons cherché un texte qui traduise clairement cette doctrine reçue, notamment par son auteur, sa date et son contenu. Nous croyons l'avoir trouvé (parmi d'autres possibles) avec un livre du père Jean Galot, *Eucharistie vivante*, publié chez Desclée De Brouwer en avril 1963.

Jean Galot, né le 31 août 1919 à Ougrée près de Liège (Belgique), est entré dans la Compagnie de Jésus en 1941 après des études de droit et de criminologie. Consultant de la Congrégation pour le Clergé, il a enseigné la théologie dogmatique de 1967 à 1991 à l'Université Grégorienne puis, après sa retraite académique, dans divers séminaires. Il collaborait régulièrement à l'*Osservatore Romano* et à la *Civiltà Cattolica*. Le père Galot est mort le 18 avril 2008 à Bruxelles. Mondialement connu comme exégète et spécialiste de christologie, il laisse une œuvre abondante et importante.

Le père Jean Galot est jésuite : les jésuites ne sont pas particulièrement réputés pour leur jansénisme. Son ouvrage n'est pas une vieillerie dépassée du XIX^e siècle, il est au contraire publié six mois après le début du concile Vatican II. Ce livre « ouvert », bien informé, sérieux, se réfère expressément dans sa présentation au « renouveau liturgique qui marque le christianisme aujourd'hui ». Nous reproduisons ce qu'il affirme concernant « l'offrande propitiatoire ».

« Pour la rémission des péchés »

« Dans la consécration du vin, le prêtre mentionne expressément que le sang du Christ “va être répandu pour la rémission des péchés”. Il ne fait que reprendre la formule de l'Évangile de saint Matthieu : Jésus lui-même, selon le texte de cet Évangile, a annoncé à la Cène que le but de son sacrifice était d'obtenir le pardon des péchés pour la multitude humaine.

« Lorsqu'il avait déclaré auparavant que le Fils de l'homme était venu afin de “donner sa vie en rançon pour la multitude”, il avait déjà exprimé la même visée du sacrifice. Car on se donne en rançon pour libérer un prisonnier ou un esclave. Les hommes étaient prisonniers de leurs péchés, esclaves de leurs fautes. Par le sacrifice de la croix, le Christ s'est livré pour nous libérer de cette prison, faire tomber les chaînes de cet esclavage. Par le sacrifice de l'autel, il se livre à nouveau pour nous faire bénéficier plus complètement de notre libération. Chaque messe est une nouvelle délivrance.

« Le péché continue certes à faire ses ravages au sein de l'humanité, à prendre dans sa servitude les âmes humaines. (...) Le prêtre qui célèbre la messe et les fidèles qui y assistent ne manquent pas de prendre conscience de cette situation de l'humanité soumise au péché. Ils commencent par se reconnaître pécheurs. En récitant le *Confiteor*, ils avouent globalement tous les péchés de leur vie et avouent leur culpabilité. Ils invoquent tous les saints en vue d'obtenir par leur intercession le pardon divin. Cette accusation regarde proprement les péchés de chacun, mais elle peut être faite avec l'intention de prendre en charge, avec le Christ, les péchés du monde. (...)

« En même temps, ils s'engagent dans une offrande qui s'assigne pour but la rémission de tous ces péchés. Ils savent que le Christ en se rendant présent sur l'autel vient briser les liens du péché, conférer une liberté supérieure à ceux qui éprouvent la force asservissante du mal. (...) La messe tend à guérir, à rétablir au plus intime des personnes humaines ce que le mal y avait blessé, détruit. Elle vise à remettre l'homme en plein accord avec Dieu. (...) Les paroles de la consécration “pour la rémission des péchés” sont efficaces ; elles supposent dans le regard du prêtre qui les prononce, comme autrefois dans le regard du Christ à la Cène, la vision d'une humanité meilleure, plus profondément dégagée de la servitude du mal, et elles contribuent à faire de cette vision une réalité » (pp. 183-185).

La propitiation

« Comment la messe remporte-t-elle la victoire sur le péché ? Sacrifice propitiatoire, elle rend Dieu propice à l'égard de ceux qui l'avaient offensé. Il y a là une vérité expressément définie par le concile de Trente. Des Réformateurs avaient estimé que la messe n'était qu'un sacrifice de louange ou d'action de grâces, une offrande qui avait pour but de louer, de remercier le Seigneur, mais ne comportait pas d'efficacité véritable pour le pardon des péchés. Le concile a déclaré qu'on ne pouvait nier la valeur propitiatoire du sacrifice de la messe.

« Déjà, nous l'avons observé, le sacrifice expiatoire de l'Ancien Testament était destiné à un but de propitiation. Même si l'intention première de ce sacrifice était d'effacer le péché et de purifier l'homme, sa visée profonde était d'opérer cette purification en obtenant le pardon divin : il tendait à rendre désormais favorable au pécheur un Dieu qui avait été offensé et irrité.

« Dès lors, la victoire que remporte la messe sur le péché a d'abord son retentissement sur le cœur de Dieu, avant de l'avoir sur le cœur de l'homme. Chose surprenante, c'est à l'intérieur du cœur du Père que le péché, qui habite le cœur de l'homme, est terrassé et vaincu. En effet, le péché est une atteinte portée au cœur de Dieu, une offense faite à son amour divin. La réparation du péché, pour être effective, doit atteindre ce cœur paternel offensé par les transgressions humaines.

« Lorsque le Christ s'offre à son Père, il lui présente un hommage qui lui plaît infiniment plus que tous les péchés des hommes n'ont pu lui déplaire. Toutes les offenses sont plus que compensées par le sacrifice de Jésus sur la croix, et par le renouvellement de ce sacrifice à la messe. C'est pourquoi ce sacrifice mérite à l'humanité une faveur du Père incomparablement plus grande que n'avait été sa défaveur ou sa colère. Il rend le Père beaucoup plus propice que le péché ne l'avait rendu hostile.

« Ce que Jésus restitue donc aux hommes par son sacrifice, c'est l'amour du Père. Il reconquiert le cœur du Père au bénéfice de l'humanité : c'est cette reconquête qu'exprime la propitiation » (pp. 188-189).

La réparation

« La valeur propitiatoire de la messe attire notre attention sur l'appel à la réparation. Puisque le Père se laisse toucher par l'offrande du Christ et redevient propice à l'humanité en raison de cette offrande, nous comprenons l'importance qu'il attache à la réparation offerte pour les péchés. Il attend cette réparation et assure son efficacité.

Certes, comme nous l'avons souligné plus haut, le pécheur laissé à lui-même serait incapable de réparer. Entraîné par sa faute, il ne trouverait pas en soi l'énergie de remonter la pente sur laquelle il a glissé, ni de surmonter sa faiblesse. Il serait dans l'impossibilité de présenter au Père un hommage qui lui agrée et lui fournisse une compensation pour les offenses commises. Mais à la messe, c'est le Christ qui présente l'hommage de réparation ; il a la puissance d'offrir au Père une réparation parfaite et dans cette réparation il veut incorporer la nôtre, si alourdie qu'elle soit d'imperfections. En nous appuyant sur le geste tout-puissant du Sauveur, nous pouvons faire monter vers le Père un hommage qui ait authentique valeur de réparation. (...)

« La possibilité de réparation manifeste la dignité que l'homme conserve malgré son péché. Parfois, l'idée d'une réparation déplaît parce qu'elle semble ramener la pensée vers les fautes de l'humanité, vers le spectacle du mal ; elle semblerait déprimante. En réalité, la réparation implique plutôt une conception exaltante de l'homme : elle suppose que muni de la grâce du Sauveur l'homme peut vaincre le mal dans son propre comportement, plaire à Dieu plus activement qu'il ne lui avait déplu. Il peut contribuer activement à restaurer ce que le péché avait détruit.

« La messe nous engage à une attitude de réparation. Elle nous fait partager le regard du Christ qui se lève vers le Père, qui reconnaît dans le cœur du Père la profondeur des offenses faites par les hommes, et qui veut lui présenter une réparation inspirée par l'amour filial » (pp. 191-192). ■

LE PROBLÈME DE LA PROPITIATION

Le « déploiement liturgique » de la propitiation

Il convient maintenant d'examiner comment ces trois réalités que l'observation, l'Écriture et la tradition liturgique nous ont fait connaître, à savoir la manducation, le sacrifice et la dimension propitiatoire, reçoivent leur « déploiement liturgique » dans les diverses liturgies.

Le « déploiement » de la manducation et du sacrifice

En ce qui concerne l'aspect de manducation, il est très clairement déployé et explicité dans la liturgie romaine traditionnelle ; dans les diverses liturgies des Églises d'origine apostolique ; et dans la nouvelle liturgie postconciliaire.

En ce qui concerne l'aspect de sacrifice, il est très clairement déployé et explicité dans la liturgie romaine traditionnelle, comme dans les diverses liturgies des Églises d'origine apostolique. Il est nettement moins déployé et explicité dans la liturgie postconciliaire, il est même à certains égards fortement minimisé, mais ce n'est pas le point sur lequel nous nous arrêterons aujourd'hui.

La dimension propitiatoire de la liturgie traditionnelle

La dimension propitiatoire est très clairement exprimée dans la liturgie romaine traditionnelle.

D'une part, dans le Canon, de façon discrète. Dans le *Memento* des vivants, un lien est établi entre « sacrifice » et « rédemption » : « nous offrons (...) le sacrifice (...) pour la rédemption des âmes ». Dans le *Hanc igitur*, on parle successivement de « l'oblation » et de la « préservation de la damnation », même si le lien n'est pas formellement explicité. Dans le *Nobis quoque peccatoribus*, il est demandé que « Dieu pardonne les péchés », sans toutefois que le sacrifice soit mentionné expressément à ce moment-là.

D'autre part, dans la prière avant la bénédiction finale, *Placeat*, où le prêtre demande que le sacrifice qu'il vient d'offrir soit « source de propitiation (*propitiabile*) » pour tous ceux pour lesquels il l'a offert.

Enfin et surtout, dans l'offertoire, de façon remarquablement claire et explicite. Dans le *Suscipe, sancte Pater*, « l'hostie » est offerte « pour les innombrables péchés, offenses et négligences ». Dans le *Offerimus*, le « calice du salut » est offert pour obtenir la « clémence de Dieu » et le « salut du monde entier ». Dans le *Suscipe, sancta Trinitas*, « l'oblation » est offerte afin de « nous être une cause de salut ». Dans cette partie de la messe, un lien direct est donc fait entre le sacrifice offert et son fruit principal, l'obtention de la clémence de Dieu qui nous purifie des péchés et nous octroie le salut.

La dimension propitiatoire dans les Églises d'origine apostolique

La dimension propitiatoire est clairement manifestée et déployée dans les liturgies des Églises d'origine apostolique. On pourrait facilement reprendre toutes et chacune de ces liturgies. Nous nous contenterons ici de citer trois liturgies parmi les plus antiques, ainsi que les deux prières eucharistiques de la liturgie byzantine (nous passons sur l'explication des termes « prosphore », etc.).

« Après être monté à l'autel et avoir procédé à un *lavabo*, le célébrant prend l'hostie, la couche dans sa paume, l'élève à la hauteur du menton et prie : “Seigneur, rendez notre sacrifice agréable à vos yeux et daignez l'agréer comme satisfaction pour nos péchés et pour les négligences de votre peuple, afin qu'il soit sanctifié par les dons du Saint-Esprit, en Jésus-Christ Notre Seigneur, par qui vous revient tout honneur, toute gloire, louange et adoration, avec lui et le Saint-Esprit, le vivificateur consubstantiel, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen” » (Liturgie alexandrine).

« Après l'évangile, le chœur chante une hymne, variable suivant les fêtes. Par exemple : “Voici dressée la table de vie sur laquelle seront posés le pain de vie et le calice rempli du sang qui jaillit de la poitrine du Seigneur pour la rémission des péchés” » (Liturgie antiochienne).

« La deuxième prière du *Veraperoum* proclame : “Vous avez confié à notre nature terrestre le ministère d'un mystère si redoutable et ineffable. Vous, Seigneur, à qui nous offrons ce sacrifice, acceptez de nous cette oblation et menez-la à son terme en sacrement du corps et du sang de votre Fils unique. Que ce pain et ce calice soient donnés comme remède en rémission des péchés à ceux qui communient” » (Liturgie arménienne).

« Prière de l'offrande dite par le célébrant : “Seigneur notre Dieu, qui nous as créés et conduits à cette vie ; qui nous as montré les voies du salut ; qui nous as fait la grâce de nous dévoiler les mystères célestes, et nous as chargés de ce ministère par la puissance de ton Esprit-Saint ; daigne agréer, Seigneur, que nous soyons les serviteurs de ta nouvelle Alliance, les ministres de tes saints mystères. Reçois-nous, selon ta grande miséricorde, tandis que nous approchons de ton saint Autel, afin que nous devenions dignes de t'offrir, pour nos péchés et pour les inadvertances du peuple, ce sacrifice spirituel et non sanglant. L'ayant agréé sur ton Autel sacré, céleste et immatériel, comme un parfum d'agréable odeur, donne-nous en retour la grâce de l'Esprit-Saint. Jette un regard sur nous, ô Dieu ; vois notre adoration, et agréela comme tu as agréé les offrandes d'Abel, les victimes de Noé, les holocaustes d'Abraham, les oblations sacerdotales de Moïse et d'Aaron, les sacrifices pacifiques de Samuel. Comme tu as agréé de tes saints Apôtres ce culte véritable, ainsi, Seigneur, agréela, dans ta bonté, ces offrandes, de nos mains de pécheurs, afin que, rendus dignes d'officier sans reproche à ton saint Autel, nous trouvions la récompense des intendants fidèles et sages, au jour redoutable de ton juste jugement” » (Liturgie byzantine de saint Basile).

« Le célébrant prend ensuite la cinquième prosphore et il en détache les parcelles pour les défunts, qu'il dépose en ligne sous la précédente : “En mémoire et rémission des péchés des très saints patriarches, des bienheureux fondateurs de ce saint temple, et des serviteurs et servantes de Dieu NN. et pour tous nos pères et frères orthodoxes qui se sont endormis dans l'espérance de la résurrection et de la vie éternelle en ta communion, Seigneur, ami des hommes”. Reprenant la prosphore des vivants, il ajoute une parcelle à la fin de la rangée correspondante : “Souviens-toi aussi, Seigneur, de mon indignité et pardonne-moi toute transgression volontaire et involontaire” » (Liturgie byzantine de saint Jean Chrysostome).

La dimension propitiatoire des nouvelles Prières eucharistiques

Si la dimension propitiatoire est très clairement exprimée dans la liturgie romaine traditionnelle, tout comme dans les liturgies des Églises d'origine apostolique, il y a un problème, dans la liturgie de Paul VI, concernant la manifestation, le « déploiement » de cet aspect essentiel du sacrifice.

Considérons d'abord les quatre Prières eucharistiques. Dans la Prière eucharistique I, nous retrouvons les trois mentions discrètes que nous avons relevées dans le Canon romain traditionnel.

Dans la Prière eucharistique II, de loin la plus courante et la plus usitée, nous n'avons *absolument rien*.

Dans la Prière eucharistique III, nous pouvons relever une allusion, grâce à un lien fait entre « sacrifice » et « réconciliation » : « l'hostie de notre réconciliation ». La traduction française a d'ailleurs considérablement affaibli le texte, puisque le latin affirme : « *cuius voluisti immolatione placari* », littéralement : « [hostie] par l'immolation de laquelle tu as voulu être apaisé (être calmé, être fléchi, être propice, être adouci, cesser d'être implacable, dit le dictionnaire latin) ».

Dans la Prière eucharistique IV, nous trouvons trois allusions. La première ne pose pas de lien explicite avec le sacrifice actuellement réalisé : « Comme l'homme avait perdu ton amitié en se détournant de toi, tu ne l'as pas abandonné au pouvoir de la mort ». La deuxième établit un lien entre « mémorial » et « rédemption » : « Nous célébrons aujourd'hui le mémorial de notre rédemption ». La troisième fait référence à la « libération du péché », sans parler toutefois au même moment du sacrifice : « ...dans ton Royaume où nous pourrons, avec la Création tout entière enfin libérée du péché et de la mort ».

LE PROBLÈME DE LA PROPITIATION

La propitiation dans la Préparation des dons

Considérons ensuite ce qui n'est plus l'offertoire, mais se nomme et se veut simplement, de façon fonctionnelle, la « Préparation des dons ».

Une suppression radicale

Dans cette partie, il n'existe plus *aucune allusion*, d'aucune sorte, ni directe ni indirecte, ni explicite ni implicite, ni avec lien ni sans lien, *aucune allusion* donc à la dimension propitiatoire du sacrifice de la messe.

Cette suppression massive (puisque la réforme liturgique est partie d'un offertoire qui comportait *trois expressions claires* de la propitiation, pour aboutir à une Préparation des dons qui n'en comporte plus *aucune*) n'est pas fortuite : c'est au contraire l'expression d'un dessein longuement mûri, comme l'ont exprimé abondamment les responsables de cette réforme.

Pour s'en persuader, il suffit de lire quelques citations sur ce point, provenant exclusivement de ceux qui réalisèrent la réforme liturgique postconciliaire dans le cadre du *Consilium ad exsequendam constitutionem de sacra liturgia*, l'organisme fondé en 1964 par le pape Paul VI pour mettre en œuvre la Constitution sur la liturgie, et qui est le responsable de toute la réforme liturgique.

Les affirmations des experts du Consilium

« Rites de l'offertoire. Ce secteur de la célébration n'avait jamais été touché par les réformes précédentes. Il est maintenant réordonné de manière à mieux répondre à sa vraie signification. Les formules qui accompagnaient la présentation du pain et du vin sont changées afin de ne pas anticiper la véritable offrande du sacrifice qui sera faite au Canon » (Mgr Annibale Bugnini, « Le nouvel *ordo missæ* », *Osservatore Romano en langue française*, 23 mai 1969, p. 2 – Bugnini était Secrétaire du Consilium).

« L'offertoire simplifié n'apparaît plus comme un doublet de la Prière eucharistique, ni comme un acte sacrificiel anticipé : ainsi s'atténuent les difficultés que créait l'ancien offertoire dans la recherche œcuménique » (Max Thurian, « Le nouvel ordre de la messe va dans un sens profondément œcuménique », *La Croix*, 30 mai 1969, p. 9 – Thurian était observateur auprès du Consilium).

« Les formules anciennes [de l'offertoire] parlaient d'offrande et imploraient la bénédiction du « Sanctificateur tout-puissant ». On avait donc là une double anticipation : anticipation de l'offrande sacrificielle, qui ne se réalise que dans la consécration et qui s'explicite dans l'anamnèse dont le verbe principal exprime toujours l'offrande ; anticipation des épicleses qui doivent suivre et précéder étroitement la consécration. On parlait donc (à tort à notre avis, mais les textes induisaient eux-mêmes en erreur) d'offrande du pain et du vin, voire de sacrifice du pain et du vin ; ou bien on parlait d'une anticipation de l'offrande et du sacrifice du Christ, vus d'avance dans les éléments qui allaient être convertis en son corps et en son sang » (Aimon-Marie Roguet, « Le nouvel *Ordo missæ* », *Notes de Pastorale Liturgique* 80, juin 1969, p. 32 – Roguet était membre du Consilium).

« Pas seulement un texte nouveau, mais bien un sens nouveau »

« Ce n'est pas seulement le texte qui est nouveau, mais aussi son sens. Il s'agit d'une prière de bénédiction, dans une exclamation de joie en présence du symbole. Pourquoi louons-nous Dieu à ce moment ? Pour la création du pain. Nous ne demandons pas à Dieu de bénir le pain. Le pain que nous recevons de la générosité de Dieu est la véritable bénédiction descendante, parce qu'il nous communique force, vie et énergie. La bénédiction (grâce, vie, fécondité) qui vient de Dieu, nous lui rendons, nous lui retournons, dans le sens et dans la mesure par lesquels, en louant, nous reconnais-

sons qu'elle provient de Dieu. (...) Aidés par les innombrables textes qui nomment Dieu "bêni" pour les merveilles qu'il fait, et unis à ces textes, nous le louons au moment de la présentation des dons qui seront, par la prière consécatoire, "pain de vie". Nous n'offrons pas le pain à Dieu, mais nous le bénissons par le pain. A Dieu, nous offrons le corps et le sang du Christ, le pain eucharistique » (J. M. Martin Patino, A. Pardo, A. Iniesta et P. Farnes, *Nuevas normas de la misa*, Biblioteca de Autores Cristianos, 1969, p. 39 – ces auteurs espagnols étaient membres du Consilium).

« Observez que l'*ordo missæ* a changé le sens de ce rite, car on est passé de l'offertoire pris dans un sens direct à une simple présentation et mise sur l'autel des dons qui seront "pain de vie et breuvage de salut" » (J. M. Martin Patino, A. Pardo, A. Iniesta et P. Farnes, *Nuevas normas de la misa*, Biblioteca de Autores Cristianos, 1969, pp. 125-126).

« Les anciennes prières n'exprimaient aucunement... »

« Les anciennes prières *Suscipe sancte Pater* et *Offerimus tibi, Domine* n'exprimaient aucunement la signification exacte des rites d'offertoire, mais seulement anticipaient le concept de la vraie et propre oblation du sacrifice, qui s'opère réellement dans la prière eucharistique après la consécration, quand le Christ devient présent sur l'autel comme victime » (« *Documentorum explanatio* », *Notitiæ* 50, janvier 1970, pp. 37-38 – *Notitiæ* était la revue du Consilium).

« Les réviseurs du missel ont évité les expressions qui pourraient prêter à une telle ambiguïté, cependant, certaines tournures traditionnelles devront être minimisées dans la traduction, à la lumière de ce que nous venons de rappeler sur la véritable nature de cette ouverture de la liturgie eucharistique (...) qui ne doit jamais empiéter sur l'offrande du sacrifice » (Antoine Dumas, « Pour mieux comprendre les textes liturgiques du missel romain », *Notitiæ* 54, mai 1970, p. 199).

« Les anciennes prières de l'offertoire étaient des doublets. La réforme qui les a supprimées écarte les risques d'erreurs qui tendent à placer ailleurs que dans la consécration l'offrande du sacrifice de l'Église » (Philippe Jobert, « La messe de toujours », *Notitiæ* 54, mai 1970, p. 232).

« C'est évidemment l'offertoire qui a donné lieu, en commission du *Consilium* romain, aux controverses les plus vives – théologiens et liturgistes en discutaient depuis trois siècles – et qui a subi la modification la plus décisive. (...) La plupart des prières que jadis le prêtre disait [à l'offertoire] se répétaient, anticipaient fâcheusement sur les formules de la prière eucharistique » (Aimé-Georges Martimort, « Mais qu'est-ce que la messe de saint Pie V ? », *La Croix*, 26 août 1976 ou *Notitiæ* 123, octobre 1976, p. 374 – Martimort était membre du Consilium).

Une carence très préoccupante dans le « déploiement liturgique »

Comprenons bien la situation. La dimension propitiatoire constitue un des trois éléments de la messe dont l'observation, l'Écriture et la tradition liturgique nous ont révélé l'existence et l'importance.

Cette dimension propitiatoire reste, bien sûr, explicitement présente dans la nouvelle liturgie de Paul VI, au moment de la consécration du vin : « en rémission des péchés ».

En revanche, il y a une carence, une déficience, un affaiblissement caractéristique en ce qui concerne le « déploiement liturgique » de cette dimension propitiatoire.

Affaiblissement d'autant plus préoccupant que cette dimension propitiatoire devait être spécialement « déployée » en raison de son caractère relativement non apparent.

Si l'on emploie les Prières eucharistiques I ou IV (qui sont, avouons-le, les moins utilisées), ce « déploiement » existe, même s'il reste discret, à travers trois allusions.

Si l'on recourt à la Prière eucharistique III, il ne reste plus qu'une seule allusion, et de plus considérablement édulcorée par la traduction française.

Mais si l'on célèbre avec la Prière eucharistique II, cas le plus fréquent, il n'existe plus aucun « déploiement » de cette dimension propitiatoire. Le « en rémission des péchés » de la consécration reste solitaire. *La liturgie ne remplit plus alors l'un de ses rôles essentiels.* ■

LE PROBLÈME DE LA PROPITIATION

Un profond malaise

Comme nous l'ont montré les citations des membres du Consilium à propos de l'offertoire, cette mise à l'écart de la dimension propitiatoire n'est nullement fortuite. Elle a été voulue, recherchée, réalisée de façon systématique. Et aujourd'hui encore, cette question de la propitiation constitue une profonde source de malaise pour les institutions ecclésiastiques.

La propitiation dans la *Présentation générale du Missel*

La *Présentation générale du Missel romain* est un bon témoin de cette atténuation, voire de cet effacement de la dimension propitiatoire de la messe. Dans l'édition actuelle, qui est la troisième, et qui bénéficie d'ajouts réalisés en novembre 1969, à la suite de graves critiques à l'encontre de la première édition d'avril 1969, la notion de sacrifice est rappelée à plusieurs reprises.

En revanche, la dimension propitiatoire n'est rappelée qu'une seule fois, dans le prologue (un des ajouts de novembre 1969), et seulement de façon très générale : « La messe est un sacrifice de louange et en même temps une action de grâce, de propitiation et de satisfaction » (§ 2).

Mais c'est le paragraphe 72 qui traduit le mieux cette omission, cette volonté dominante de ne pas « déployer » la dimension propitiatoire qui colonisait l'esprit des concepteurs de la réforme liturgique. On peut constater que si la réalité de la manducation persiste (comme celle de l'action de grâce, par exemple, qui n'a pas fait l'objet de notre présente analyse), la réalité du sacrifice ainsi que celle de la propitiation sont véritablement dissoutes et comme abolies.

« L'Église, affirme ce paragraphe 72, organise toute la célébration de la liturgie eucharistique en parties qui correspondent aux paroles et aux actes du Seigneur. De fait : 1) Dans la préparation des dons, on apporte à l'autel le pain et le vin avec l'eau, c'est-à-dire les éléments que le Christ a pris dans ses mains. 2) Dans la Prière eucharistique, on rend grâce à Dieu pour toute l'œuvre du salut ; puis les dons offerts deviennent le Corps et le Sang du Christ. 3) Par la fraction du pain et par la communion, les fidèles, aussi nombreux soient-ils, reçoivent le Corps et le Sang du Seigneur d'un pain et d'un calice uniques, comme les Apôtres les ont reçus des mains du Christ lui-même ».

La propitiation dans le *Catéchisme de l'Église catholique*

Ce malaise sur la dimension propitiatoire se retrouve dans le *Catéchisme de l'Église catholique*, où le mot « propitiation » est cité à quatre reprises, mais *exclusivement* dans le cadre de citations du nouveau Testament. Ce mot n'est *jamais* utilisé pour lui-même, et n'est d'ailleurs pas expliqué.

La propitiation selon l'ancien Préfet de la Congrégation du Culte

De façon caractéristique, on retrouve ce grave malaise dans un entretien accordé par le cardinal Jorge Arturo Medina Estévez, Préfet juste démissionnaire de la Congrégation pour le Culte divin, au quotidien *Présent*, le 19 novembre 2005. « L'encyclique *Ecclesia de Eucharistia* n'a pas été bien reçue [par les catholiques attachés à la Tradition] parce qu'il y manquait le mot "propitiation". Or, il faut bien comprendre ce mot, que je sais avoir été employé par le concile de Trente, et qui appartient à la doctrine catholique : car, dans un sens rigide, il s'agirait d'apaiser un Dieu enragé ; ce qui est une vue tout à fait anthropomorphique de Dieu qui est avant tout amour et miséricorde. Je crois que le sens profond de la propitiation pourrait se rendre par "réparation", "grâce de conversion" ou même "purification". Au fond, c'est l'amour *vers* Dieu qui donne le sens profond à l'attitude vraiment religieuse. Ce type de question empoisonne les discussions ».

Malheureusement, ce n'est pas nous qui mettons en avant « ce type de question » : c'est tout simplement la foi catholique, attestée par l'Écriture et l'enseignement constant de l'Église. ■

RÉFLEXIONS DE LA POÉTESSE MARIE NOËL

« Certains clercs novateurs tendent de plus en plus à s'écarter de la liturgie traditionnelle pour ouvrir l'avenir, de plus en plus, à une religion discoureuse qu'ils pensent devoir parler mieux, avec plus de fruit, à l'âme du peuple. Ils abandonnent volontiers la pratique dominicale et substituent, dans les offices même, aux mystérieuses hymnes sacrées jugées inintelligibles, le cantique en langue vulgaire qui dit tout ce qu'il signifie : peu de chose ou rien.

« Dans ce parti de vulgariser oh combien ! le culte divin en le dépouillant de sa beauté séculaire sanctifiante, comme un ci-devant qu'il faut enfin exproprier, un passé qu'il est temps d'appauvrir, pour le mettre au plus bas niveau du plus grand nombre, ils oublient que sa vertu mystique est au contraire d'élever le plus grand nombre au niveau sur-quotidien des éternels élus.

« Est-il nécessaire aux croyants de tout comprendre ? Il y a plusieurs paroles dans le verbe de Dieu. Dieu ne parle pas seulement à l'homme par le discours plus ou moins convaincant de l'homme, mais aussi, quand l'homme se tait, par une atteinte intérieure que l'homme ne sait pas.

« La liturgie est pour cette approche divine une voie majeure et quasi sacramentelle. Elle est le cœur séculaire de la Communion des saints qui unit à travers les âges, par les mêmes mots chargés d'âme de la même prière, le *Miserere* et le *Magnificat* d'une vieille femme illettrée, au *Miserere* et au *Magnificat* de Thomas d'Aquin, le docteur, et de Jeanne la Lorraine qui ne savait pas lire.

« N'ont-ils jamais, ces réformateurs, pas plus que Calvin jadis, n'ont-ils jamais considéré le don fait aux foules qu'est cette liturgie catholique par laquelle l'Église militante, sur sa route de pauvre terre, accède parfois aux premiers degrés rayonnants de l'Église triomphante et goûte un instant le Ciel ? Le don de l'Église au peuple, qui le mesure ?

« La multiple richesse liturgique, l'appel entre terre et cieus du *Rorate* de l'Avent, sa sublime aspiration désolée et consolée, le *Gloria laus* marchant et verdoyant des Rameaux, l'*Exultet* de la nuit pascale, les grands *Alleluia* de Pâques sous les cloches à toute volée, la lamentation outre-terre de l'Office des morts, son formidable et suppliant *Dies iræ*, le *Parce Domine* implorant pour les malheurs publics, le *Te Deum* fulgurant, surhumain, des épiques actions de grâces, toute cette magnificence chantée, l'Église catholique la donne au peuple dans la magnificence monumentale des cathédrales, sous la magnificence radieuse des verrières...

« Jamais roi dans sa gloire ne s'est offert à soi-même un tel trésor, jamais les chefs de république n'en rassembleront de tels pour le faste réservé à leurs invités de marque. Mais elle, l'Église catholique, dans l'inégalable égalité de sa charité universelle, l'a ouvert et l'ouvrira, de siècle en siècle, au moindre de ses petits, au premier mort qui entre, au premier gueux qui passe. Et si, par malheur, un jour, elle ne pouvait plus le lui donner, que resterait-il à l'homme qui peine sur sa tâche, pour l'allégresse de son jour de fête ? Des tonitrues de haut-parleurs, des discours de ministres... Et les chevaux de bois ! » (Marie Noël, *Notes intimes*, Stock, 1959, pp. 132-133). ■

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €
 Je parraine prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : scspx@aliceadsl.fr

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php